

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 10	<b>Séance du 02 juillet 2018</b>
<b>Présents :</b> 9	L'an deux mille dix-huit et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 02 juillet 2018, s'est réunie sous la présidence de
<b>Votants:</b> 10	<b>Sont présents:</b> Nicole ARNAUD, Martine DELONG, Sophie DUBRANA, Dominique LABIT, Monique LUDDECKE, Martine MERINO, Karine PALLARUELO-ROLLAND, Yves ROUSSEAU, Karine TREJAUT
	<b>Représentés:</b> Hervé SUDREAU par Martine DELONG
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Yves ROUSSEAU

---

Objet: Détermination du nombre de postes d'adjoints suite à la démission de Monsieur DA ROS Bruno - DE 2018 019

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M. Bruno Da Ros, cette démission a été acceptée par M. le Préfet. Le Conseil doit se prononcer pour l'élection d'un nouvel adjoint ou pour la suppression du poste de troisième adjoint.

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales(CGCT).

Suite à la démission de Monsieur DA ROS Bruno du poste de troisième adjoint, Madame le Maire soumet au Conseil municipal deux propositions:

- aSupprimer le poste d'adjoint (article L.2122-2 du CGCT)
- aRemplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 3, le nombre de postes d'adjoints.

Elle précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints et chacun des autres adjoints remonte d'un rang. Cependant, le Conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Le Conseil municipal ayant décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour déterminer le nombre d'adjoints, après dépouillement, les résultats sont les suivants:

- avoix pour 2 adjoints:0
- avoix pour 3 adjoints:10
- abulletins blancs et nuls:0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

**DECIDE** de conserver 3 postes d'adjoints au maire.

Suite à ce vote, il est procédé à l'élection d'un troisième adjoint. Mme Karine Pallaruelo se porte candidate, un nouveau vote à bulletin secret a lieu :

- Nombre de bulletins : 10
- Bulletins blanc ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

– Karine Pallaruelo : 9 voix

Mme Karine Pallaruelo ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjointe au Maire.

### **DELIBERATIONS**

En raison de l'arrêt des NAP à la rentrée scolaire 2018-2019, il convient de modifier la durée hebdomadaire d'emploi du temps de deux agents à temps non complet, la durée du temps de travail de l'agent d'animation sera de 29h30 au lieu de 32h hebdomadaire, la durée du temps de travail de l'agent technique sera de 30h au lieu de 32 h hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Après en avoir délibéré les élus vote à l'unanimité ce changement de durée hebdomadaire de temps de travail.

Madame le Maire rappelle que suite à la dissolution de CDC des Coteaux Macariens concernant les compétences non transférées et les biens meubles et/ou immeubles restitués aux communes le Conseil Municipal doit se prononcer sur la politique d'amortissement des immobilisations restituées à la commune. Elle précise que les articles L.2321-3 et R. 2321-1 du CGCT ne rendent obligatoires l'amortissement que pour les communes et les groupements de communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, le plan d'amortissement n'ayant pas commencé. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas amortir les biens restitués à la commune.

### **ENTRETIEN DU LAVOIR A CAPBLANC**

A la suite de plusieurs remarques d'administrés, il est rappelé que seul l'agent technique effectue l'entretien du lavoir, un arrêté est pris dans ce sens afin d'éviter tout accident dans ce lieu, il est également précisé que les enfants doivent être accompagnés.

### **ENTRETIEN DES TROTTOIRS DANS LE BOURG**

Pour respecter les normes environnementales, le désherbage chimique des trottoirs n'est plus utilisé, il est demandé à chaque riverain d'entretenir sa partie de trottoir. Le désherbage sera réalisé par arrachage ou par binage. Un arrêté est pris. Les personnes âgées ou à mobilité réduite pourront s'adresser à la mairie pour demander une aide.

### **INFOS RPI**

Mme Dubrana informe les élus du départ de l'enseignante de la classe GS-CP. La municipalité organisera un café de départ le vendredi 6 juillet à 9 h pour remercier Emilie Girardeau de son implication dans la vie de l'école de la commune. Mme Muriel Pessotto quitte l'école de Ste Foy la Longue. Mme Cathy Garin prend sa retraite à l'école de St Laurent du Bois. Les nouvelles enseignantes se sont présentées au cours du dernier conseil d'école.

### **INFOS BIBLIOTHEQUE**

Suite au départ de Jeanette Fourquet, Mme Tréjaut informe le Conseil Municipal que l'équipe des bibliothécaires bénévoles souhaite son remplacement, un article sera inséré dans le journal communal à ce sujet.

Fait et délibéré le 2 juillet 2018

